

Paris, le 24/10/2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En cas de dopage, un sportif français qui participera aux Enhanced Games s'exposera à des sanctions

Déclaration commune du Ministère des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative (MSJVA), du Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).

Le 23 octobre 2025, Mouhamadou Fall a annoncé sur les réseaux sociaux son intention de participer aux *Enhanced Games*, qui se dérouleront en mai 2026 à Las Vegas (USA). Ce sportif, actuellement suspendu par l'AFLD pour deux violations consécutives des règles antidopage, serait le premier français à rallier cet événement organisé en marge du mouvement sportif. Champion de France du 100 m et du 200 m à plusieurs reprises entre 2019 et 2023, il n'est plus licencié à la Fédération française d'athlétisme depuis 2023.

Un événement contraire à l'esprit sportif et dangereux pour la santé

Pour rappel, le 10 juin 2025, par un communiqué commun, les Commissions d'athlètes de haut niveau du Comité international olympique (CIO) et de l'Agence mondiale antidopage (AMA), ont fermement dénoncé les *Enhanced games*, comme étant contraires à l'intégrité sportive. Le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative s'associe pleinement à cette prise de position.

Les promoteurs de cette compétition veulent inciter les sportifs à battre des records en autorisant le recours au dopage. Cette initiative constitue une négation de l'esprit sportif et une menace grave pour la santé des participants, en plus de l'image néfaste qu'elle renvoie de la performance sportive.

Alors que le XX^e siècle a été marqué par la crainte du dopage d'État, le XXI^e siècle pourrait voir éclore une nouvelle forme de dopage institutionnalisé, à l'initiative certains promoteurs privés sans scrupules prêts à sacrifier l'intégrité sportive et les enjeux sanitaires à l'organisation d'un spectacle artificiel.

Face à ce danger, le MSJVA, le CNOSF et l'AFLD tiennent à rappeler que le dopage n'a rien à voir avec le sport. Il constitue une violation grave de l'éthique sportive et des valeurs fondamentales d'intégrité, de respect et de responsabilité.

Une action commune pour défendre l'intégrité du sport

Face au danger que représentent ces « Jeux augmentés », les acteurs français du sport et de l'antidopage sont plus déterminés que jamais à combiner leur action et domaines de compétences respectifs.

La coopération entre le MSJVA, le CNOSF, l'AFLD et les fédérations pour un sport sans dopage est continue et s'intensifie encore dans plusieurs directions : renforcement de l'accompagnement des délégations françaises dans les grandes compétitions internationales, développement de la formation et de l'éducation à l'antidopage au sein du mouvement sportif, amélioration de la gouvernance des instances de représentation des athlètes et amplification territoriale du déploiement des actions de sensibilisation.

Le rôle de l'AFLD dans la prévention et le contrôle

Dans le cadre de ses missions, l'AFLD veillera à contrôler en amont des *Enhanced Games*, sur le territoire national ou à l'étranger, tout sportif français qui annoncera vouloir y participer. **Elle sera ainsi en mesure de sanctionner l'usage de substances interdites, en particulier celles qui seraient utiles à la mise en œuvre d'un protocole de dopage en vue de cet événement, ceci sans préjudice des autres sanctions disciplinaires ou pénales qui pourraient être prises dans ce cadre**

Concernant l'annonce publique de M. Mouhamadou Fall, l'AFLD se réserve le droit de l'intégrer prochainement à son groupe cible et de procéder aux contrôles antidopage nécessaires.

Le MSJVA, le CNOSF et l'AFLD réaffirment leur totale détermination à protéger les athlètes, à garantir l'équité des compétitions et à maintenir la France aux meilleurs standards internationaux de la lutte contre le dopage.

CONTACTS PRESSE :

CNOSF :

pressecnosf@cnosf.org

Philippe Fages - 01.40.78.28.80

Nicolas Beaudelin - 01.40.78.28.52

AFLD :

communication@afl.fr

Julien Marival - 01.40.62.72.55

Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

arthur.fel@jeunesse-sports.gouv.fr

Arthur Fel – 07.82.09.08.88



Partenaires Mondiaux



Partenaire Officiel



© 2025 CNOSF